

DEC141182DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140821DAJ donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133069DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC140821DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC141180DAJ portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC140821DAJ susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, adjointe à la déléguée régionale, M. Cristophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2014

Alain Fuchs